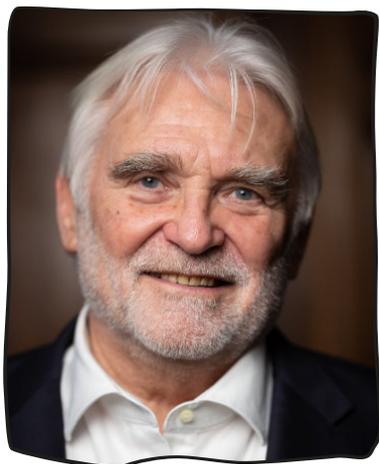


PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2024 -2029





Christian GROS

Président des Sorgues du Comtat

“ Le défi écologique est ainsi l’un des défis que l’agglo s’est engagée à relever pour construire un « futur désirable ». Avec des actions concrètes de proximité et des ambitions pour l’avenir.

85 % des français pensent que l’adaptation de notre société, de notre économie et de nos modes de vie au changement climatique doit-être une priorité. Dans leur vie et dans les politiques publiques. Et 82 % d’entre eux considèrent que le changement climatique aura des conséquences directes sur leur vie dans les dix ans à venir.

Le défi écologique est ainsi l’un des défis que l’agglo s’est engagée à relever pour construire un « futur désirable ». Avec des actions concrètes de proximité et des ambitions pour l’avenir.

Et nous n’avons pas attendu les contraintes réglementaires ni la pression des crises climatiques et énergétiques des dernières années pour commencer à agir.

Notamment par l’exercice de nos compétences qui constituent de vrais leviers pour la transition écologique et sur lesquelles notre collectivité a la capacité d’agir : la mobilité, la gestion des déchets, l’économie, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables.

Dans ce défi écologique s’inscrit la lutte et l’adaptation au changement climatique. C’est l’un des volets primordial.

Avec ce plan Climat Énergie Territorial nous affirmons ainsi notre volonté d’accompagner l’évolution positive et durable de notre territoire :

- Pour inventer un nouveau modèle de consommation
- Pour aller vers une sobriété heureuse
- Pour apporter notre pierre à l’effort collectif

Mais tout seul nous ne pouvons pas y arriver. Nous avons besoin de tous et de chacun. D’une dynamique collective alimentée par l’engagement des élus, des partenaires, des citoyens.

Son programme d’actions est notre « fil vert » pour nous guider dans l’accompagnement des transitions : climatiques, énergétiques, et sociétales.

C’est une évolution vers un nouveau modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble ...

Passons de l’intention à l’action !

**Sondage IFOP/intercommunalité de France sur l’acceptabilité des français à la transition écologique*



Marc Mossé

Vice-Président délégué à la Transition
Écologique

“ Adapter notre territoire au changement climatique est un impératif qui nécessite une vision à long terme et une action concertée.

Adapter notre territoire au changement climatique est un enjeu majeur pour relever le défi écologique.

Le changement climatique n'est plus une menace lointaine, mais une réalité qui impacte déjà notre quotidien.

L'adaptation n'est pas seulement une question de survie, mais aussi une opportunité de repenser notre façon de vivre en harmonie avec notre environnement. Cela implique de repenser l'urbanisme, d'intégrer des infrastructures résilientes et durables, et de préserver nos écosystèmes.

Le programme d'action de notre Plan Climat Air Énergie Territorial rassemble ainsi pour la période 2024-2029 une cinquantaine d'actions concrètes qui « collent » à notre histoire, à notre territoire et aux acteurs qui le font vivre.

C'est une réponse locale aux engagements nationaux.

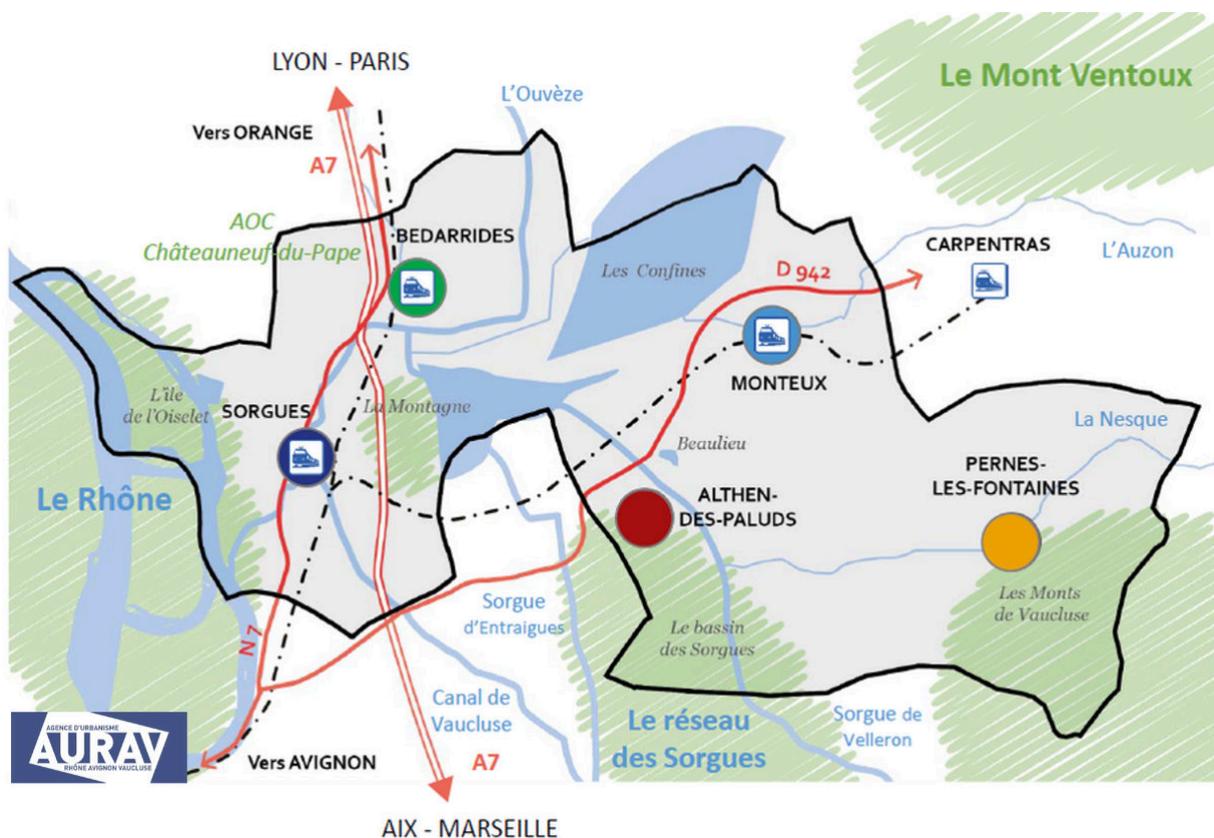
En conclusion, adapter notre territoire au changement climatique est un impératif qui nécessite une vision à long terme et une action concertée. C'est un défi, certes, mais aussi une chance de bâtir un avenir durable pour les générations à venir.

Ensemble, engageons-nous sur cette voie et faisons de notre territoire un exemple de résilience face aux enjeux climatiques.

Parce qu'il est de notre responsabilité d'élus et de notre devoir de citoyen d'agir à notre échelle.



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES SORGUES DU COMTAT



CARTE D'IDENTITÉ

Création : 2001

Nbre communes : 5

Althen-des-Paluds, Bédarrides, Montoux,
Pernes-les-Fontaines, Sorgues

Population : 51 261 habitants

Superficie : 156 km²

Climat : méditerranéen

Température moyenne : 13,9°C*

Ensoleillement (nb d'heures) : 2 835 h

Nombre de jours de gel : 38

Cumul précipitations moyen : 681 mm



Des atouts pour relever le défi de la transition écologique...

- 3 gares ferroviaires
- Un potentiel de production d'énergie renouvelable important
- Une agriculture dynamique
- Une ressource en eau abondante



...mais des tendances à infléchir

- 328 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés entre 2010 et 2021**
- 88,3 % des déplacements domicile/travail effectués en voiture individuelle
- 26 MWh d'énergie consommée par habitant

*période de référence 1976-2005. Source : météoFrance/climatdiag

** source : occupation du sol, SCoT du bassin de vie d'Avignon

POURQUOI FAIRE UN PCAET ?

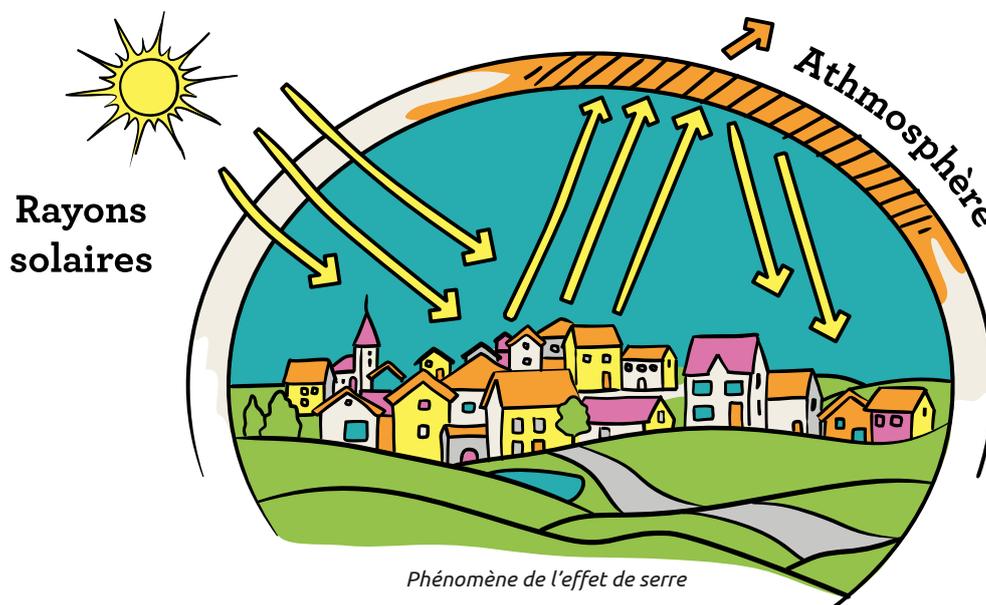
Pour lutter et s'adapter au réchauffement climatique

Ces dernières années, la fréquence des phénomènes climatiques a été multiplié par 4. Ceci est dû au changement climatique qui se traduit par des évolutions des moyennes de températures mais aussi des évolutions des extrêmes climatiques.

De ce fait, le PCAET devient un outil fondamental pour préparer un territoire et ses habitants aux conséquences du changement climatique et limiter ce réchauffement planétaire.

CHIFFRES CLÉS

- Fréquence phénomènes climatiques extrêmes : x4 ces 20 dernières années
- 2/3 des 36 000 communes exposées à au moins un risque naturel
- 7 000 décès attribués à la chaleur en 2022
- 10 milliards d'euros de dommages causés par les catastrophes naturelles en 2022



La région méditerranéenne est un « point chaud » du réchauffement climatique. Avec l'augmentation attendue du nombre de journées chaudes, l'assèchement des sols, l'augmentation des périodes de sécheresse et l'augmentation de l'indice de Feux Météo, le territoire des Sorgues du Comtat doit **s'adapter et atténuer le réchauffement climatique**, en

relevant de nombreux défis, en particulier :

- Limiter la surchauffe urbaine (spécialement dans les centres villes)
- Se protéger face au risque inondation
- Limiter les consommations d'eau
- Adapter les productions agricoles

Atténuer, ça veut dire quoi ?

- Limiter les impacts du changement climatique
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

S'adapter, ça veut dire quoi ?

- Gérer l'inévitable
- Diminuer ou éviter les effets préjudiciables
- Exploiter les effets bénéfiques
- Anticiper pour éviter l'écueil d'une mal-adaptation



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2050 le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) prévoit que le climat d'Avignon se rapprochera du climat de Naples.

POURQUOI FAIRE UN PCAET ?

Pour améliorer la qualité de l'air

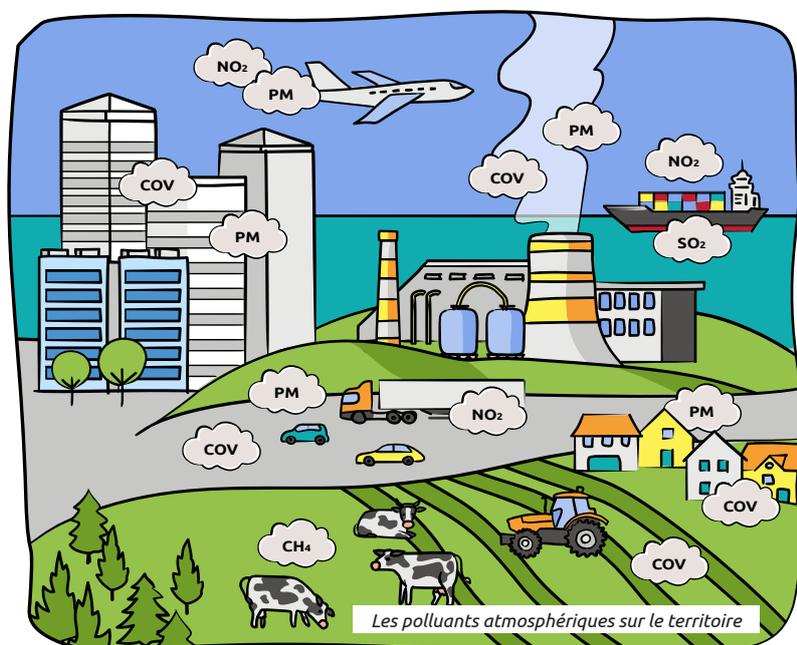
Pollution : des effets néfastes sur la santé humaine

La pollution atmosphérique est à l'origine de nombreuses maladies et décès prématurés dans la population.

Selon Santé Publique France la mortalité liée à la pollution de l'air ambiant reste un risque conséquent en France avec 40 000 décès attribuables chaque année aux particules fines et près de 8 mois d'espérance de vie perdus en lien avec l'exposition aux particules fines.

La pollution atmosphérique est d'autant plus nocive pour les populations à risques (enfants, personnes âgées, fumeurs, personnes souffrant de pathologie chronique) qui doivent être vigilantes aux recommandations sanitaires lors des épisodes de pollution.

Ces chiffres soulignent l'importance de poursuivre les efforts de réduction de la pollution atmosphérique, en agissant sur l'ensemble des sources de pollution.



Quels polluants ?

- **PM10** : Particules fines en suspension de diamètre inférieur à 10 µm
- **PM2.5** : Particules fines en suspension de diamètre inférieur à 2,5 µm
- **NOx** : Oxydes d'azote
- **COVNM** : Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques
- **NH3** : Ammoniac
- **SO2** : Dioxyde de Soufre

Pollution : des effets néfastes sur l'environnement

La pollution de l'air a une incidence directe sur l'écosystème et la biodiversité. Ainsi, faune, flore et plus largement tous les écosystèmes sont victimes de cette dégradation de la qualité de l'air : les végétaux sont par exemple fragilisés par les surplus d'azote parfois présents dans les dépôts atmosphériques et les épisodes de pollution à l'ozone peuvent causer des nécroses et ralentir la croissance des arbres, ce qui impacte aussi les cultures agricoles.

La pollution de l'air est aussi un facteur aggravant du changement climatique (pollution à l'ozone, augmentation de l'émission des gaz à effet de serre) !!

CHIFFRES CLÉS

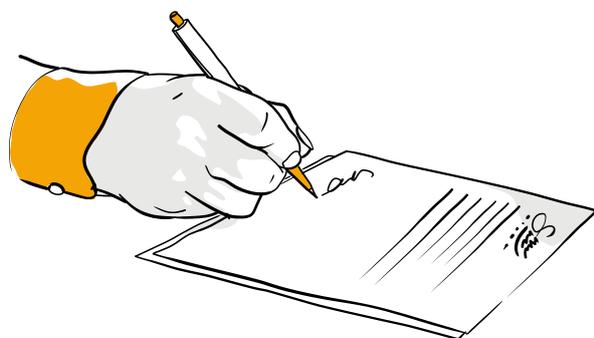
- 92% de la population mondiale respire un air trop pollué
- 40 000 décès par an imputés à une mauvaise qualité de l'air
- 8 mois d'espérance de vie perdus liés à l'exposition aux particules fines

QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ?

Outil de planification pour la coordination de la transition écologique et énergétique sur le territoire

Obligation réglementaire pour les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015.

Encadrée par l'arrêté du 4 août 2016 relative au Plan Climat Air Energie Territorial.



LE PCAET, UN PROJET :

- Sur 6 ans
- Stratégique et opérationnel
- Sur des secteurs d'activités de référence :
 - résidentiel
 - déchet
 - agriculture
 - industrie
 - tertiaire
 - transport
 - branche énergie
- Avec l'ensemble des acteurs du territoire



Une réponse locale aux engagements nationaux avec plusieurs objectifs



Diminuer
les besoins énergétiques



Améliorer
la qualité de l'air



Réduire
les émissions de gaz à effet de serre

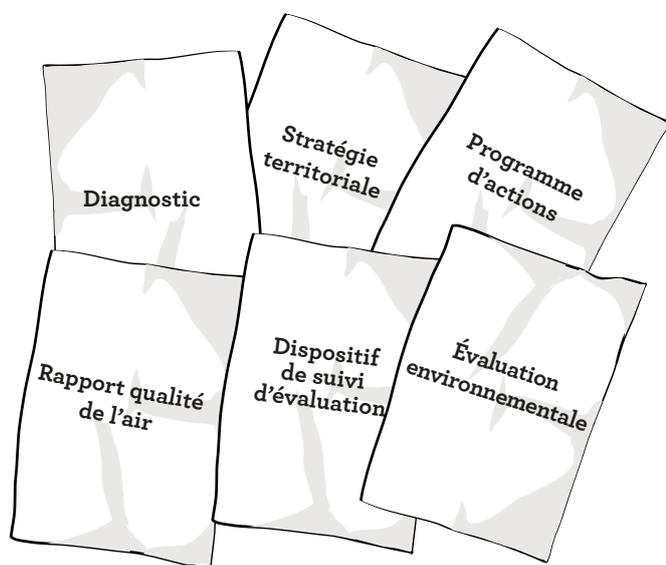


Adapter
Le territoire au changement climatique



Développer
Localement les énergies renouvelables

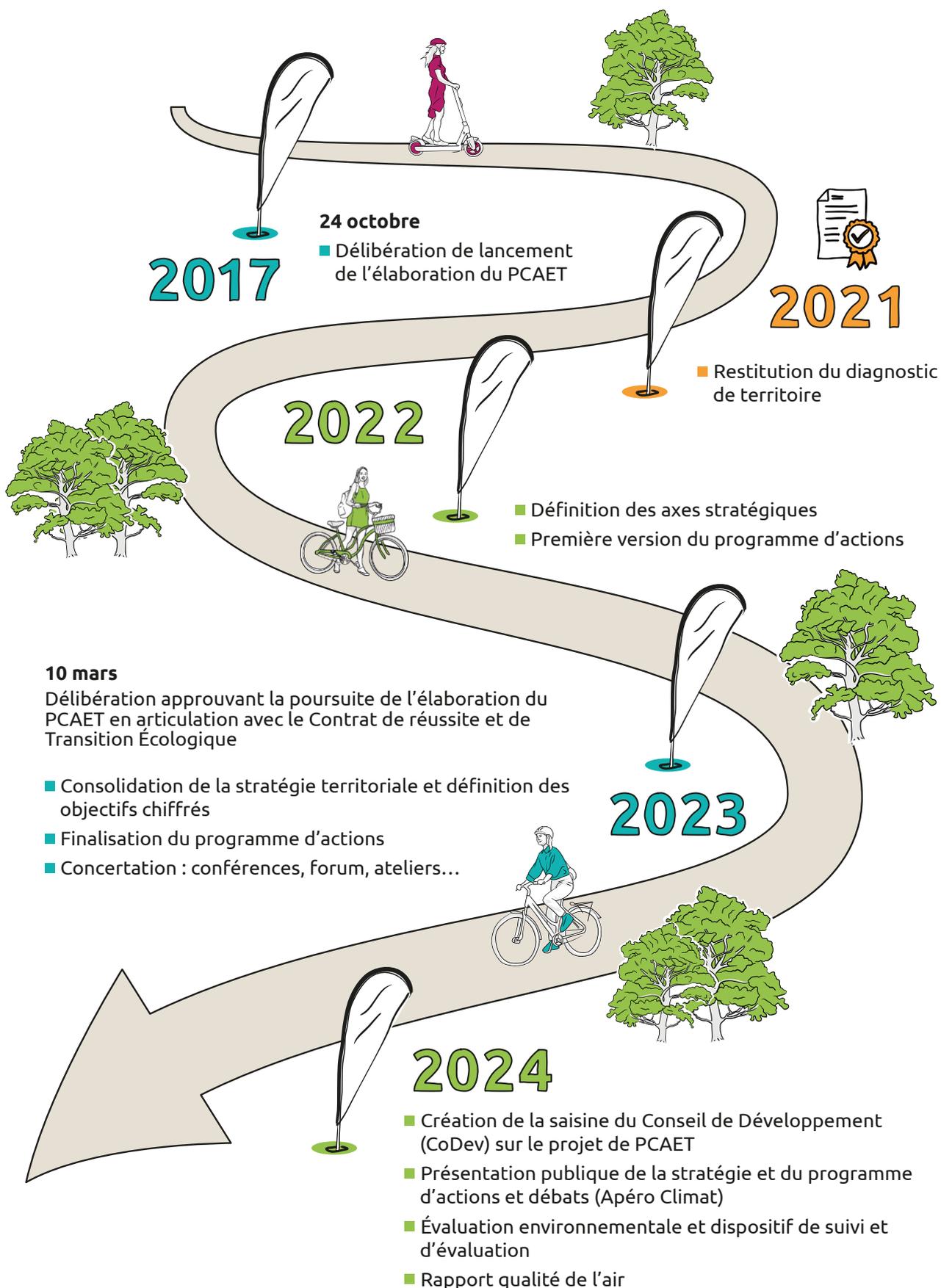
Composé de plusieurs documents :

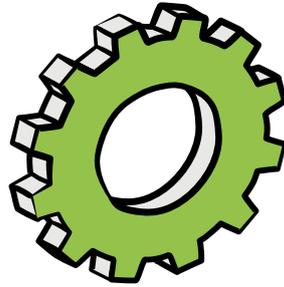


À SAVOIR :

Le PCAET doit être compatible à chacune des étapes avec le **Schéma Régional Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, le **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** de Vaucluse et de l'agglomération d'Avignon du 11 avril 2014 (actuellement en révision) et prendre en compte le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** du bassin de vie d'Avignon également en révision.

ÉTAPES CLÉS DE LA DÉMARCHE





NOTRE STRATÉGIE DE LUTTE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Plan Climat
Air Energie Territorial

ensemble !

CLIMAT

Gaz à effet de Serre : des enjeux de réduction des émissions et de renforcement de la séquestration carbone

POURQUOI AGIR ?

Les gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement climatique qui se traduit par :

- Une augmentation des catastrophes naturelles (tempêtes, inondations...),
- L'augmentation de la température jusqu'à + 2°C d'ici 2050 sur le territoire.



REPÈRES

(sur le territoire de la CA Sorgues du Comtat en 2021)

226 627 tonnes d'émissions de GES
(2021 - observatoire Atmosud/Cigale)

4,5 tonnes équivalent CO₂*/habitant

- En baisse entre 2007 et 2017 et relativement stable depuis
- Baisse importante des GES en 2020 liée à la crise du COVID19 (limitation et réduction des déplacements)
- 59% des émissions de GES sont issues du transport routier, 18% du secteur industriel, 13% du secteur résidentiel et tertiaire et 4% de l'agriculture
- 69 % des émissions totales de GES sont issues des produits pétroliers



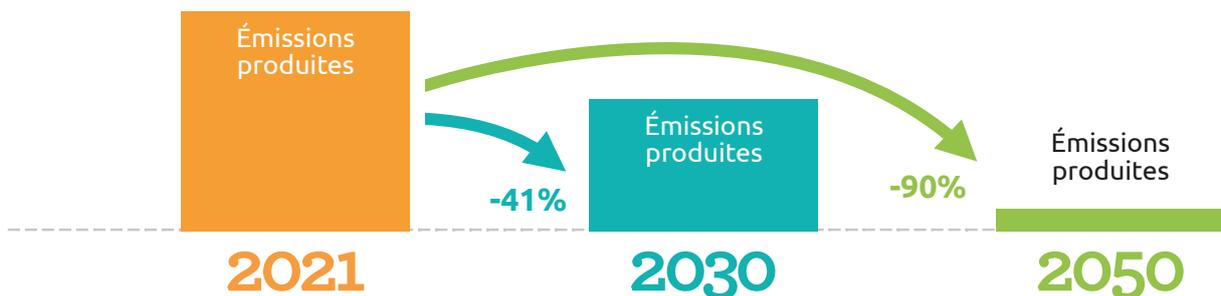
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le terme "CO₂ équivalent" (parfois abrégé en éq.CO₂) est une unité de mesure créée par le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Cet indicateur sert à quantifier l'impact des différents gaz à effet de serre (méthane, ...) sur l'environnement, en prenant comme référence le dioxyde de carbone (CO₂), qui est le principal gaz à effet de serre. Cet indice se révèle désormais incontournable, à l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique.

Avec 1 tonne de CO₂ équivalent, on peut effectuer un trajet de plus de 4 000 km en avion... contre plus de 400 000 km en TGV !



NOS OBJECTIFS DE RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE GES



Quelle stratégie pour atteindre nos objectifs ?

- 1 La transition des mobilités : moins de déplacements, moins de voiture individuelle** et plus de transports en communs et de vélos, moins de véhicules thermiques et plus de véhicules électriques, biocarburants et biogaz...
- 2 La décarbonation de l'industrie** (mise en œuvre

du programme d'actions défini dans le cadre du dispositif territoire d'industrie). En effet, 144 industries sont implantées sur le territoire notamment sur les communes de Sorgues et de Monteux.

- 3 La rénovation thermique des bâtiments tertiaires et du parc de logements**
- 4 L'évolution des pratiques agricoles**

*Données les plus récentes de la base de données Cigale, observatoire Atmosud

** Kilos tonnes équivalent CO₂

POURQUOI AGIR SUR LA SÉQUESTRATION CARBONE ?

Afin de compenser les gaz à effet de serre, la France mise également sur le stockage carbone. Elle a fixé un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, visant une compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelle par la séquestration annuelle des puits de carbone.



REPÈRES

(sur le territoire de la CA Sorgues du Comtat en 2021)

Séquestration nette de carbone = 4 kteqCO₂ en 2021 **soit 1,5% des émissions** de GES.

(source : outil Adlo -diagnostic territorial 2021).



NOS OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SÉQUESTRATION CARBONE

Développer la nature en ville

Conserver les puits biomasse forestiers existants

L'objectif est à minima le maintien de la capacité de séquestration carbone ou son augmentation. Cette capacité de séquestration pourrait être augmentée et/ou maintenue en actionnant les leviers suivants (par ordre d'efficacité) : pratiques agricoles, développement de l'usage de matériaux biosourcés, confortement du puits de biomasse (préservation de la forêt) et enfin baisse de l'artificialisation. Même s'il reste secondaire par rapport aux enjeux de réduction, **la séquestration carbone apparaît donc comme un levier important.**

Comprendre nos objectifs

La séquestration carbone est un processus correspondant à un stockage de carbone dans les sols et les plantes permettant d'atténuer les gaz à effet de serre responsables du changement climatique. Le sol agit comme un puits de carbone. Il y a séquestration lorsque les flux entrants sont supérieurs aux flux sortants.

La biosphère est composée en grande partie de matières organiques contenant du carbone. Ceci constitue un stock de carbone susceptible de se transformer en CO₂ dans l'atmosphère, ce qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre.

QUALITÉ DE L'AIR

Des enjeux de diminution des polluants atmosphériques

POURQUOI AGIR ?

Sur le territoire, les secteurs les plus impactant pour la qualité de l'air sont le secteur du transport et du résidentiel suivi de prêt par l'industrie. La qualité de l'air est fortement dégradée par le trafic des véhicules dû à la présence de plusieurs grands axes de circulation (A7, routes départementales...) et d'une forte présence de l'urbanisation (grand nombre de logements).

Malgré une baisse des émissions de polluants atmosphériques depuis 2007, une part importante de la population reste exposée au dépassement de valeurs limites pour les polluants réglementés (dioxyde d'azote et particules fines) notamment aux abords des axes routiers à fort trafic (A7, D907 et D942).



REPÈRES

(sur le territoire de la CA Sorgues du Comtat en 2021)

Sur le territoire, plus de 1 500 tonnes de polluants ont été émis en 2021.

L'oxyde d'azote est le plus gros polluant atmosphérique sur le territoire (646 T) suivi par le Composé Organique Volatil Non méthanique (499 T). Les émissions de ce dernier sont plus importantes sur le territoire qu'aux niveaux départemental et régional. Ces deux principaux polluants sont en baisse en 2021 mais restent supérieurs aux directives de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

En Vaucluse, **plus d'un millier de personnes** (chiffres 2018) restent exposées au dépassement des valeurs limites pour les polluants réglementés (dioxyde d'azote et particules fines).



LE SAVIEZ-VOUS ?

50 kg de végétaux brûlés dans son jardin produisent la même quantité de polluants atmosphériques que :

- 14 000 km parcourus par une voiture essence
- 3 semaines de chauffage d'un pavillon avec une chaudière bois performante

Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

SO₂

COV

NH₃

NH₃

NOX



NOS OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES 2050



LES OXYDES D'AZOTE (NOX) - 80%

Ils sont émis lors de la combustion (moteurs thermiques des véhicules, chauffage, production d'électricité.)



COVNM - 47%

Les composés organiques volatiles non méthaniques proviennent majoritairement du secteur industriel, principalement issus des solvants, dégraissants, dissolvants et autres agents de synthèse. Le secteur résidentiel est un autre secteur émetteur lié à la combustion de bois et à l'utilisation de solvants.



LES PARTICULES PM₁₀ ET PM_{2,5} - 47% PM₁₀ - 66% PM_{2,5}

Elles sont issues de toutes les combustions et de l'industrie manufacturière.

Le chauffage biomasse est le premier émetteur de particules, spécifiquement en période hivernale.

L'agriculture et les transports émettent aussi des polluants qui peuvent se transformer en particules secondaires.

POUR ALLER PLUS LOIN...

La stratégie de réduction des polluants atmosphériques pour 2050 est basée sur les efforts fournis dans le transport en passant par la décarbonation du transport routier (véhicules plus propres type électriques/hydrogène ou mobilités douces...) et par la réduction du trafic routier en augmentant le ferroviaire, ou encore en favorisant le covoiturage ou les transports en commun.

Dans le secteur résidentiel, la rénovation énergétique massive des logements permettra de diminuer les particules fines (objectif de 90 % des logements rénovés d'ici 2050).

D'autre part, le territoire possède de nombreuses industries qui émettent une part non négligeable de particules fines (environ 15 % de PM₁₀), ces émissions seront réduites grâce à une meilleure efficacité énergétique des procédés industriels, en remplaçant des installations fiouls par du solaire thermique, pompes à chaleur, système géothermique et en réduisant la combustion du bois.

Enfin, le secteur agricole a également des efforts à fournir afin de diminuer les émissions d'ammoniac grâce à une modification des pratiques agricoles et plus particulièrement dans le secteur de l'élevage.



Comprendre nos objectifs

Aux Sorgues du Comtat, les principaux secteurs émetteurs étant le transport et le résidentiel, la collectivité a fait le choix de miser majoritairement sur :

- **la transition des mobilités** : accentuer le report modal (lancement du schéma directeur vélo), accélérer la décarbonation (ex : bus électriques, biogaz...), limiter les déplacements en nombre et distance (covoiturage), moderniser le parc de véhicules...
- **la rénovation énergétique de l'habitat et des équipements publics** : renouveler le parc ancien de chauffage, généraliser les LED sur l'éclairage public avec le plan lumière...

MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

Réduire de 50 % les consommations énergétiques d'ici 2050



POURQUOI AGIR ?

La production et la consommation de l'énergie nécessaire à notre quotidien a un impact majeur sur l'environnement :

- L'énergie nucléaire produit des déchets radioactifs ;
- La consommation des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) engendre le rejet dans l'atmosphère de gaz à effets de serre, responsables du réchauffement climatiques et de polluants atmosphériques néfastes pour la santé humaine et la biodiversité.

Il est donc nécessaire d'agir pour réduire nos consommations d'énergie mais aussi pour remplacer les énergies fossiles par des énergies décarbonées.

Les **produits pétroliers** représentent **45 % de l'énergie consommée** par le territoire. Ils sont présents dans les **5 grands secteurs d'activités**, sous forme de carburants pour les voitures, camions et engins agricoles et sous forme de fioul ou propane pour la production de chaleur dans le résidentiel, tertiaire ou industriel.

L'électricité sert à la fourniture de chaleur mais aussi à l'alimentation des appareils électriques/électroniques, à certains process industriels mais aussi dans le transport ferroviaire.

Tous les chiffres indiqués ci-dessus sont issus de l'observatoire CIGALE d'AtmoSud PACA



REPÈRES

(sur le territoire de la CA Sorgues du Comtat en 2021)

- 1 334 GWh en 2021 soit 24 MWh/habitant, ce qui est comparable au niveau régional (25 MWh/habitant)
- Secteurs les plus énergivores : transport routier du fait de la présence d'autoroutes sur le territoire (= 41%) et le secteur industriel (25%)
- Énergie la plus consommée : produits pétroliers (45%), électricité (29%), Gaz (15%) et les énergies renouvelables et de récupération (11%)



LE SAVIEZ-VOUS ?

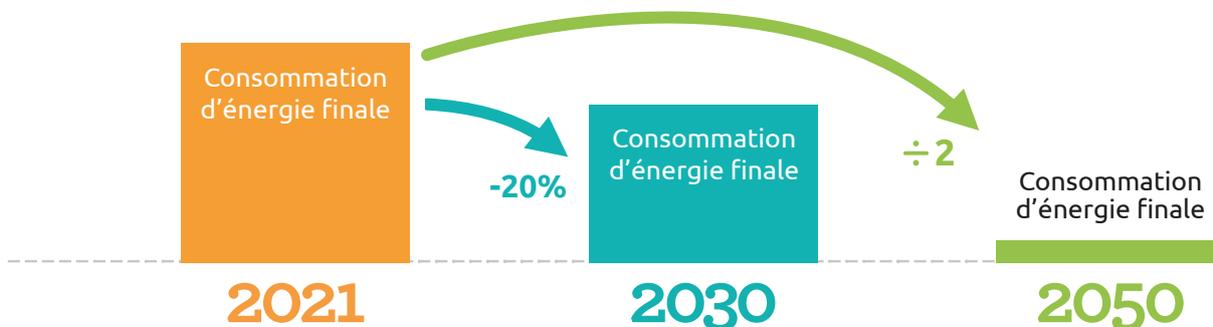
L'énergie finale est celle que vous recevez chez vous ! Elle correspond à ce qui est réellement utilisé par les consommateurs. En France près de 35% de cette énergie primaire est perdue lors des différentes opérations de transformation et d'acheminement jusqu'au consommateur final.

Une source d'énergie primaire est une forme d'énergie disponible dans la nature avant toute transformation (gaz, charbon, pétrole, géothermie, soleil, uranium, hydraulique).



NOS OBJECTIFS DE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Horizon 2050 : réduire de 50% les consommations énergétiques par rapport à 2017 (compatible avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SRADDET PACA et le SCoT).



Comprendre nos objectifs

Le **secteur du transport** (personnes et marchandises) représente **plus de la moitié du potentiel de réduction** des consommations énergétiques à l'horizon 2050.

Cet objectif de réduction implique un développement et une utilisation plus importante des transports en commun et du fret ferroviaire et une forte diminution de la part des véhicules thermiques (voiture ou camion) dans le parc automobile du territoire au bénéfice des véhicules électriques ou hybrides.

Le secteur de l'industrie constitue également un levier majeur de réduction des consommations qui s'appuie sur **l'innovation technologique et l'électrification des procédés de transformation**.

Enfin, **le remplacement des chauffages au fioul, gaz et GPL et la rénovation thermique des bâtiments et des logements** permettra une diminution des consommations dans le secteur tertiaire et résidentiel.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Un territoire en capacité d'être « autonome »*

LES DIFFÉRENTES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Biomasse
(énergie issue du bois)



Éolien terrestre



Méthanisation



Solaire photovoltaïque



Récupération de chaleur



Géothermie



Hydroélectricité



Solaire thermique

*Le territoire est en capacité de produire autant qu'il consomme.



REPÈRES

(sur le territoire de la CA Sorgues du Comtat en 2021)

- Une production d'énergie renouvelable en **constante augmentation**
- **Les produits pétroliers** représentent **52% de l'énergie consommée** devant l'électricité
- **Un fort potentiel** de production pour la **filière photovoltaïque**

La production d'énergies renouvelables s'élève à 70 GWh en 2021 sur le territoire. Cela représente environ 5% de sa consommation énergétique.

Les trois principales filières de production d'énergie renouvelable sur le territoire sont : la biomasse (bois-énergie) qui représente **60% de la production d'ENR**, le **solaire photovoltaïque (36%)** et le **solaire thermique (3%)**.

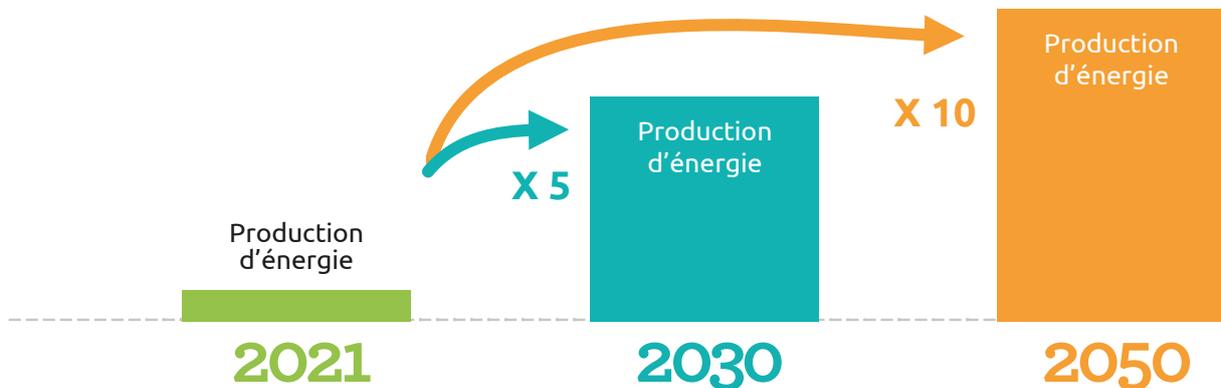
POURQUOI AGIR ?

La France utilise trois grandes sources d'énergie : les énergies fossiles (pétrole et gaz naturel principalement), l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, hydraulique et biomasse) dont la part est en augmentation. Le développement des énergies renouvelables doit permettre de diversifier le mix énergétique de la France indispensable pour un système énergétique permettant de :

- diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- diminuer la pollution de l'air ;
- réduire la facture énergétique, améliorer les retombées fiscales pour la collectivité, générer de l'activité et de l'emploi ;
- relocaliser la production de l'énergie, valoriser les ressources locales plutôt que l'importation des énergies fossiles.



NOS OBJECTIFS DE PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)



Comprendre nos objectifs

Afin de répondre aux objectifs ambitieux de production la collectivité a fixé des objectifs pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables.

L'énergie solaire photovoltaïque représente plus de la moitié de notre capacité de production d'énergie renouvelable mais le déploiement d'autres sources d'énergies

comme la biomasse (méthanisation), l'eau (hydroélectricité) et la chaleur renouvelable est indispensable pour atteindre nos objectifs.

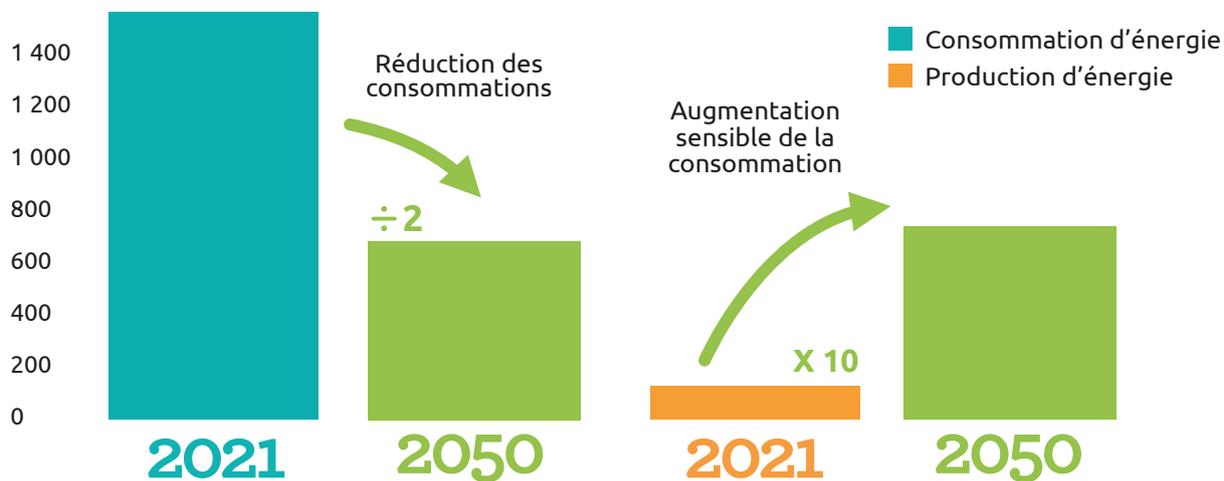
À l'horizon 2050, si le potentiel **maximal de production EnR** (710 GWh dont 450 en photovoltaïque) et le **potentiel maximal de réduction** (environ 712 GWh soit un besoin réduit à 569 GWh) sont effectifs, **le territoire est en capacité de produire autant qu'il consomme**.

EN RÉSUMÉ



1 Un objectif : produire autant d'énergie que nous en consommons

Notre territoire a la capacité de production nécessaire, les gisements ont été identifiés par l'ensemble de nos 5 communes à travers la définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.



Consommation d'énergie = - 20% à horizon 2030
et $\div 2$ à horizon 2050

Production d'ENR = X5 à horizon 2030
et $\times 10$ à horizon 2050

2 Réduire nos émissions de gaz à effet de Serre pour lutter contre le réchauffement climatique

Responsable de près de 50 000 décès prématurés par an en France.

- **41%** d'émissions de GES à Horizon 2030

3 Réduire nos émissions de polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air

Respecter les objectifs du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

S'ENGAGER DÈS MAINTENANT !

Objectifs 2050

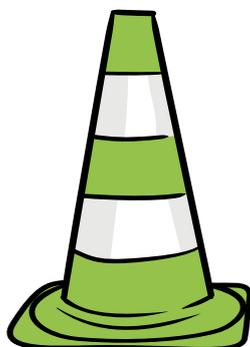
-90% de réduction de gaz à effet de serre

100% « d'autonomie » Énergétique*

-50% de consommation d'énergie finale



* Autonomie énergétique : être en capacité de produire autant que nous consommons.



**6 GRANDS CHANTIERS DE
POLITIQUES PUBLIQUES
50 ACTIONS POUR AGIR**



UN PROGRAMME DE 50 ACTIONS

Une feuille de route de la transition écologique et énergétique pour les 6 prochaines années

La mise en œuvre de la stratégie se décline selon six grands chantiers de politiques publiques qui comportent chacun plusieurs actions :

→ AXE 1

Miser sur la transition des mobilités : agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements

- Limiter les déplacements en nombre et en distance
- Accélérer la décarbonation
- Favoriser le report modal

→ AXE 2

S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

- Déployer les EnR
- Réduire notre empreinte énergétique

→ AXE 3

Adapter nos villes et nos villages au réchauffement climatique

- Améliorer le cadre de vie et préserver les ressources
- Se préparer aux risques naturels
- Agir pour améliorer la qualité de l'air



→ AXE 4

Réduire l'impact des activités domestiques et économiques

- Favoriser l'économie circulaire
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Réduire l'impact de l'agriculture

→ AXE 5

Produire & consommer local

- Vers l'autosuffisance alimentaire

→ AXE 6

Mobiliser pour la transition écologique

- Valoriser et renforcer les actions engagées

AXE N°1 : MISER SUR LA TRANSITION DES MOBILITÉS

Agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements

Pour limiter l'impact du transport, la collectivité a fait le choix de miser sur la transition des mobilités, c'est-à-dire :

- lutter contre l'autosolisme (ne pas être seul dans son véhicule) ;
- décarboner les transports (utilisation de véhicules plus propres électriques, hydrogène, mécaniques) ;
- encourager l'utilisation des transports en commun (trains, bus) ;
- favoriser le report modal c'est-à-dire permettre le transfert d'une partie du flux associé à un mode de transport spécifique vers un autre mode de locomotion (vélo, marche à pied...)
- limiter les déplacements.

L'axe 1 se décline en 8 actions.

OBJECTIFS 2030

- Réduire de 49 % les émissions de GES des transports
- Réduire de 47 % les particules fines PM10 et de 55 % les PM2,5
- Réduire de 58 % l'oxyde d'azote (Nox)

“ Renforcer le covoiturage, les réseaux de transports en commun, mais aussi déployer un réseau de pistes cyclables est le cœur de notre politique mobilité. Avec l'implication de tous, citoyens ou entreprises, nous pourrions ensemble tourner la page du « tout voiture ».

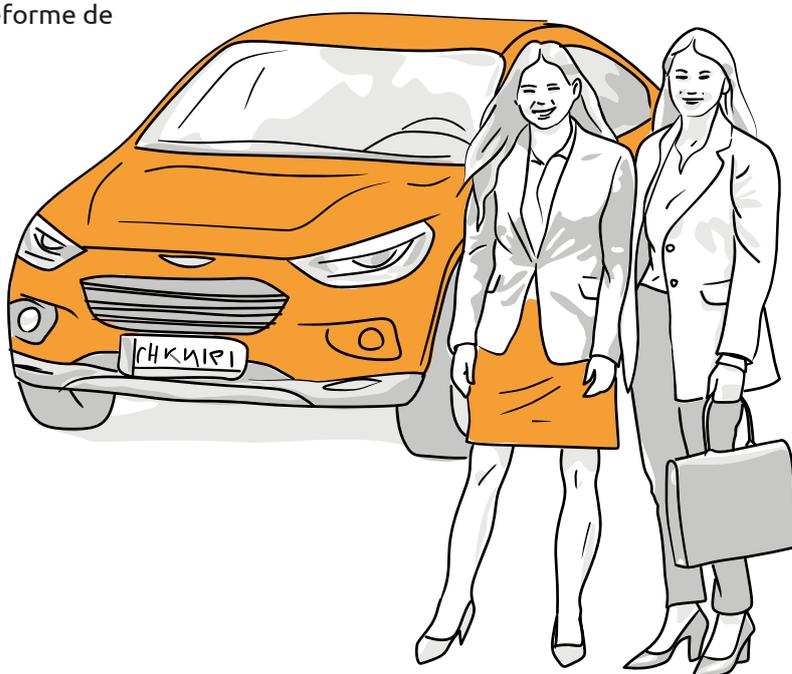
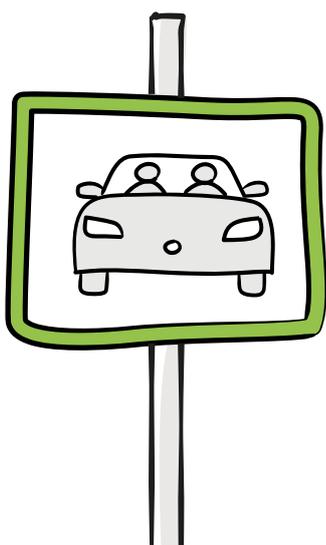
Laurent COMTAT - Vice-Président délégué à la mobilité

LIMITER LES DÉPLACEMENTS EN NOMBRE ET EN DISTANCE

Action n° 1 : Poursuivre le développement de la pratique du covoiturage

- Promouvoir le covoiturage (atelier auprès des entreprises, scolaires, ...).
- Étendre le déploiement de la plateforme de covoiturage.

- Inciter financièrement à la pratique du covoiturage.
- Développer les infrastructures de covoiturage (parking sur Montoux, Bédarrides et Pernes-les-Fontaines).



Action n° 2 : Optimiser et développer les réseaux de transport en commun

- Mettre en service la ligne de bus Mont'en bus ;
- Augmenter les fréquences de passage sur certaines lignes de transport en commun ;
- Augmenter la fréquence de passage des trains dans le cadre du dispositif « Service Express Régional Métropolitain ».



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le territoire du bassin de vie d'Avignon (comprenant 8 intercommunalités dont les Sorgues du Comtat) figure parmi les projets de Services express régionaux métropolitains (SERM) labellisés par le ministère des Transports.

Objectif : renforcer l'étoile ferroviaire avec une fréquence de type RER et recherche d'une meilleure complémentarité avec les réseaux de bus urbains, d'autocars interurbains et l'offre de mobilité douce (piste cyclable, co-voiturage, autopartage).



ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION

Action n° 3 : Pérenniser et renforcer la subvention pour l'achat de vélo à assistance électrique et hydrogène

- Poursuivre l'incitation financière à l'achat d'un vélo électrique (participation à hauteur de 120 €).
- Étendre la subvention aux vélos hydrogènes et vélos d'occasion.

Action n° 4 : Développer la mobilité électrique et hydrogène

- Verdissement des flottes de bus urbain (électrique, biocarburant, l'hydrogène vert).
- Conversion de la flotte de véhicules thermiques de la collectivité en véhicules électriques.
- Installation d'une unité de production et distribution d'hydrogène vert.
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères à hydrogène.
- Accompagner le plan départemental pour le déploiement des bornes électriques et viser des installations sur les grands espaces d'accueil du public.



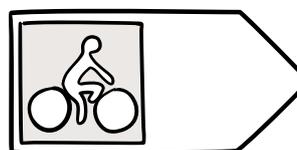
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le report modal correspond au transfert d'une partie du flux associé à un mode de transport spécifique vers une autre catégorie de transport (exemple : de la voiture vers le vélo).

AGIR POUR FAVORISER LE REPORT MODAL

Action n° 5 : Développer un réseau de pistes cyclables sécurisées

Créer des pistes, voies et bandes cyclables prévues dans le schéma directeur cyclable voté le 8 avril 2024 (exemple de projet : pistes bidirectionnelles sur l'avenue d'Avignon à Sorgues, livraison des travaux au 1er trimestre 2026).



Action n° 6 : Aménager des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)

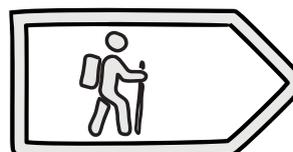
- Proposer sur un même lieu un ensemble d'installations permettant aux usagers d'accéder à plusieurs modes de déplacements (vélos, transports collectifs, trains...).
- Déployer des infrastructures et équipements sur les gares et parkings de co-voiturage (exemple : boxes vélo sécurisés, bornes de recharge électrique, places co-voiturage...).

Action n° 7 : Adapter la ville aux vélos

Intégrer l'usage du vélo dans la phase de conception des projets d'aménagements cyclables (arceaux, de garages à vélos sécurisés, de station de gonflage...).

Action n° 8 : Renforcer l'accessibilité des piétons en centre-ville

- Mettre en conformité les accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- Entretien des cheminements piétons.
- Désencombrer les trottoirs : enfouissement des réseaux de télécommunication, suppression d'équipements publics type potelets.



AXE N°2 : S'ENGAGER POUR ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Produire autant que nous consommons

La production d'énergie renouvelable est en constante augmentation sur le territoire et les consommations énergétiques sont relativement stables.

Pour produire autant d'énergie que nous en consommons Les Sorgues du Comtat doivent accélérer le déploiement de plusieurs types d'énergies renouvelables.

L'axe n°2 se décline en 12 actions misant d'une part sur le déploiement des énergies renouvelables et d'autre part sur la réduction des consommations énergétiques.



OBJECTIFS 2030

- Multiplier par 5 la production d'énergie renouvelable : de 70 GWh à 350 GWh
- Développer un mix énergétique durable (combinaison de différentes sources d'énergies renouvelables dans une zone géographique donnée).

« Nous avons des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables. Mais en parallèle, il faut aussi réduire nos consommations énergétiques. Le plan lumière en est un exemple. Et en examinant les résultats significatifs nous constatons que nous progressons dans la bonne direction.

Sylviane FERRARO - Vice-Présidente déléguée aux travaux de voirie et espaces verts

DÉPLOYER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Action n°9 : Planifier la production d'énergies renouvelables et accompagner le déploiement sur le territoire

- **Photovoltaïque** : 3 types d'installations sont particulièrement visées :

Le photovoltaïque au sol, le thermique sur toiture (de + 500 m²), le photovoltaïque sur ombrières en couvrant tous les parkings de plus de 1500 m².

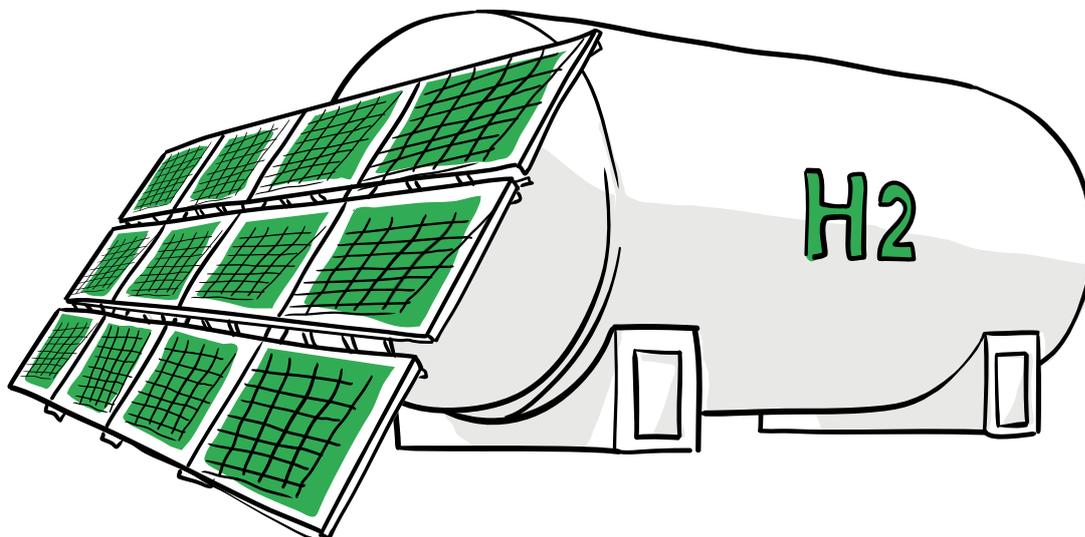
- **Chaleur renouvelable** : lancement d'une étude de potentiel de réseaux de chaleur.
- **Méthanisation** : 2 projets structurants sont à l'étude : valorisation des boues de STEP et valorisation des biodéchets.
- **Hydrogène vert** : 1 projet de station (production/distribution) hydrogène vert sur la commune de Sorgues.

Action n° 10 : Élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables

- Se doter d'un outil de planification du déploiement de la stratégie de transition énergétique du territoire sur les 5 communes,
- Disposer d'une feuille de route technique, opérationnelle et financière afin de piloter l'avancement des actions menées en matière d'EnR sur le territoire.

Action n° 11 : Créer un pôle de méthanisation (biodéchets et boues)

Étudier et créer deux unités de méthanisation dont une alimentée par les biodéchets et l'autre par les boues. Elle permettra de produire du méthane et du compost mis à disposition des services d'entretien des espaces verts.



Action n° 12 : Créer une station à hydrogène vert et développer l'accès à l'hydrogène vert

Mettre en service une infrastructure de production/distribution d'hydrogène (4 MWe) et d'un parc solaire photovoltaïque au sol (6 MWc) qui permettra d'alimenter la station. La distribution sera à destination des transporteurs, véhicules lourds et logisticiens.

Action n° 14 : Mobiliser les friches pour la production d'énergies renouvelables

- Cibler les sites les plus adaptés et présentant le meilleur potentiel.
- Étudier la faisabilité du projet et les accompagnements envisageables.

Action n° 13 : Lancer une réflexion sur le développement d'un réseau de chaleur

Lancer une ou plusieurs études de faisabilité de réseaux de chaleur, mutualisés, initiés sur plusieurs secteurs afin de déterminer le potentiel net mobilisable, la localisation des gros consommateurs de chaleur et de froid du territoire (bâtiments publics, privés, logements, tertiaires, activités, équipements publics) pour déterminer ou non la pertinence d'un projet sur le territoire.



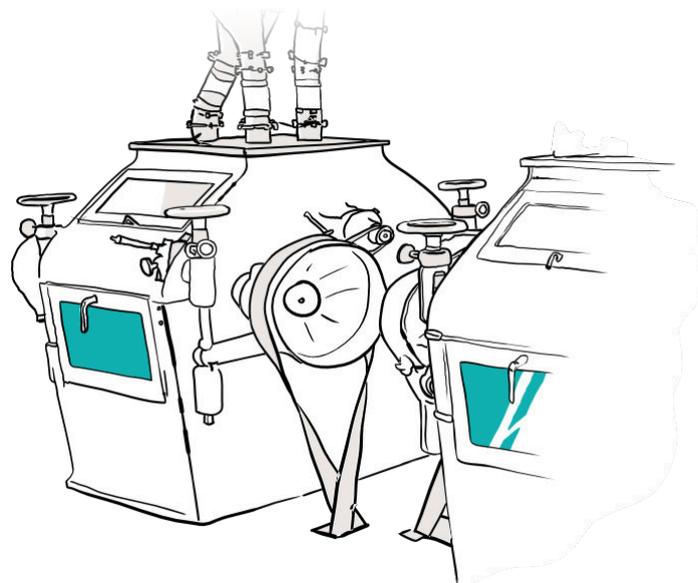
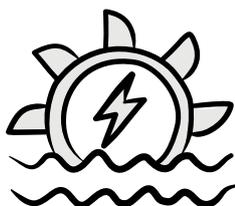
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le projet H2 Vaucluse (création d'une station à hydrogène vert sur la commune de Sorgues) a été sélectionné au terme de la première phase de l'appel à projet national « Écosystèmes territoriaux hydrogène ».



Action n° 15 : Réhabiliter la centrale hydroélectrique de La Grange des Roues

Réhabiliter la centrale hydroélectrique d'un ancien moulin afin d'alimenter une filière locale de blé à l'énergie hydraulique.



RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE

Action n° 16 : Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public

- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales
- Réaliser un état des lieux et suivi de la rénovation énergétique du parc de bâtiment public à l'échelle territoriale,
- Partages d'expériences entre les communes du territoire pour la rénovation de leurs bâtiments communaux (dimensionner le nombre de bâtiments, typologies, priorisation d'actions...),
- Sensibiliser les occupants des bâtiments publics aux bonnes pratiques (éco-gestes) pour la réduction de la consommation énergétique.

Action n° 17 : Massifier la rénovation énergétique des logements

- Pérenniser le service d'information et d'accompagnement de premier niveau en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés.
- Sensibiliser aux enjeux de rénovation énergétique et communiquer sur les financements mobilisables.
- Étudier l'opportunité de la mise en place d'un dispositif d'aide aux travaux de rénovation (étude pré-opérationnelle d'OPAH).



2050
90% logements rénovés

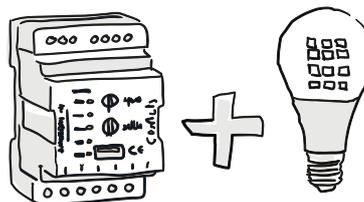
Action n° 18 : Rénover l'éclairage public et généraliser les LED grâce au Plan lumière

- Remplacer les luminaires du parc d'éclairage public par des luminaires source LED sur 100% du parc intercommunal ; avec un éclairage plus juste, plus performant, plus uniforme, plus agréable.

- Réduire l'impact de la pollution lumineuse par une meilleure gestion de l'extinction, un abaissement de la puissance d'éclairage des points lumineux et la mise en place de dispositifs spécifiques pour la préservation de la trame noire dans les secteurs les plus sensibles en matière de biodiversité.

Action n° 19 : Promouvoir et développer l'autoconsommation collective

- Identifier des producteurs et consommateurs pour de l'autoconsommation collective, partager l'électricité produite localement entre producteurs et consommateurs raccordés au réseau public de distribution et relevant d'un même périmètre géographique proche.
- Accompagner les porteurs de projet dans la démarche (lancer une étude de faisabilité pour étudier les faisabilités techniques et économiques, subventions...).



2026

100% éclairage public en led

Action n° 20 : Accompagner les particuliers et petits professionnels dans la réduction de leur consommation d'électricité

Promouvoir le développement de dispositifs d'économie d'énergie (ex : thermostat connecté permettant de maîtriser les dépenses d'énergie liée au chauffage).



AXE N°3 : ADAPTER NOS VILLES ET NOS VILLAGES AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Produire autant que nous consommons

L'axe 3 regroupe 13 actions permettant de réduire l'exposition du territoire aux variations climatiques significatives.

Les principaux aléas climatiques concernant le territoire sont l'augmentation des températures et des sécheresses, une plus forte exposition aux feux de forêt et aux inondations.

OBJECTIFS 2030

- Développer la nature en ville : désimperméabiliser/végétaliser à minima 16 500 m²
- Favoriser la biodiversité

« Le changement climatique n'est plus une menace lointaine, mais une réalité qui impacte déjà notre quotidien et nos villages. Protéger la ressource en eau et la biodiversité, développer la nature en ville est essentiel pour maintenir l'équilibre de notre écosystème et favoriser la résilience de notre environnement.

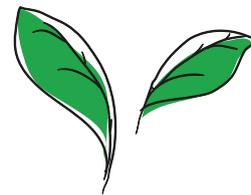
Aurélie VERNHES - Vice-Présidente déléguée aux espaces naturels



AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

Action n° 21 : Renaturer nos villes et nos villages

- Constituer un réseau de poumons verts sur les communes les plus urbanisées.
- Identifier les parcelles pouvant faire l'objet d'une désimperméabilisation et réaliser un suivi.
- Mettre en œuvre des projets de renaturation et de végétalisation des espaces publics (parkings, voiries, places...).
- Adoption d'une charte de l'arbre et des haies agricoles.



Action n° 22 : Préserver la biodiversité locale

Mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité via des campagnes d'inventaires naturalistes, l'identification des enjeux et la sensibilisation de la population. Dans cet objectif, la CA Les Sorgues du Comtat souhaite engager une démarche d'Atlas pour la biodiversité communale soutenue par l'office français de la biodiversité.

SE PRÉPARER AUX RISQUES NATURELS

Action n° 23 : S'engager dans un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

- Définir l'opportunité de porter un PTGE à l'échelle de l'intercommunalité ou à l'échelle de plusieurs EPCI et le périmètre de l'étude,
- Arriver à un équilibre entre besoins et ressources en eau, à une certaine sobriété dans les usages de l'eau, à préserver la qualité des eaux et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.

Action n° 24 : Préserver la ressource en eau des Sorgues du Comtat

- Renforcer le paillage et repenser l'arrosage (installer des rétenteurs d'eau dans les jardinières, systèmes goutte à goutte...).
- Augmenter significativement le nombre de plantes vivaces dans les massifs floraux.
- Mettre en circuit fermé des fontaines de Pernes-les-Fontaines.
- Récupérer les eaux de pluie des toitures des services techniques.



Action n° 25 : Planter une forêt à Sorgues : le projet « Sorgo Fourrest »

Création d'une forêt sur un site de 6,9 ha servant de puits de carbone à proximité de la zone urbaine de Sorgues.

Action n° 26 : Réaliser un schéma directeur d'assainissement pluvial

Réaliser un schéma directeur pluvial sur l'ensemble des communes afin de maîtriser au mieux les ruissellements et débordements générés par les eaux de pluie.

Action n° 27 : Poursuivre la construction des ouvrages de protection d'inondation

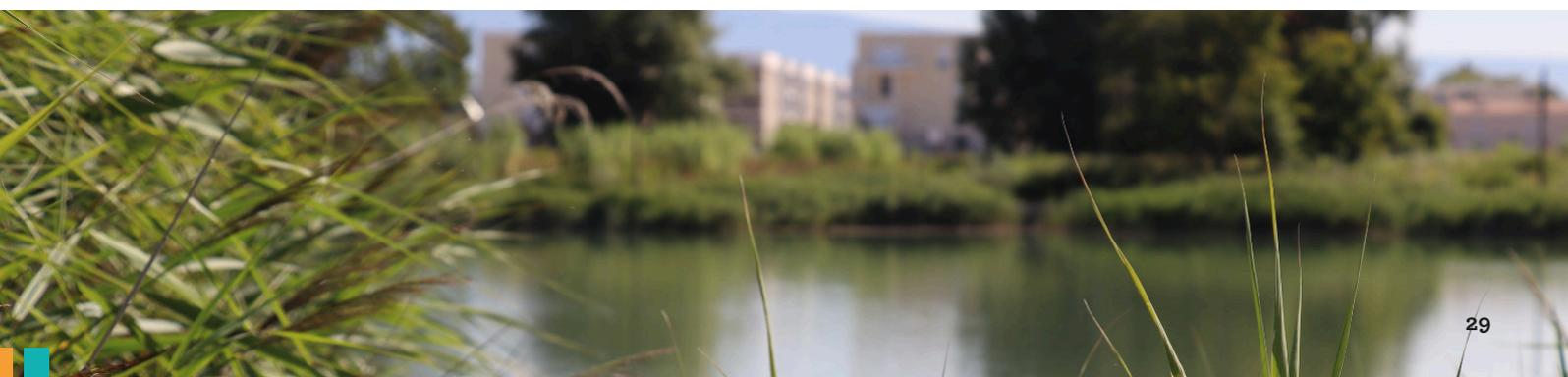
Réduire les débordements et la stagnation de l'eau sur les quartiers Daulands et Poinard à Sorgues en réalisant des aménagements hydrauliques pour sécuriser le bassin versant afin de protéger le secteur des inondations.

Action n° 28 : Élaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PiCS)

- Prévoir en cas de crise, la continuité d'activité avec l'identification des fonctions indispensables et le maintien des compétences communautaires.
- Permettre une solidarité entre les communes membres face aux risques naturels et technologiques via la mobilisation et l'emploi des capacités/équipements intercommunaux.
- Réaliser dans un premier temps un diagnostic puis une boîte à outils permettant d'aboutir à la mutualisation des capacités communales.

Action n° 29 : Mettre en œuvre le Schéma Défense Extérieur Contre l'Incendie

- Repérer les points d'eau incendie hors service susceptibles d'être employés pour alimenter en eau le matériel de lutte contre l'incendie.
- Remplacer certains points d'eau hors service et renforcer la défense incendie sur le territoire.



Action n° 30 : Créer un réseau de partenaires et citoyens de lutte contre les espèces invasives terrestres et aquatiques

- Travailler en lien avec les syndicats de rivières ayant développés des plans de lutte contre les espèces invasives.
- Organiser une formation à la reconnaissance des plantes, à la procédure de signalement et à la méthodologie de destruction afin de créer un réseau de citoyens acteurs de cette lutte.
- Organiser un plan de communication auprès du grand public.



Ambrosie



AGIR POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR



Action n° 31 : Envisager le lancement d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur et extérieur

- Installer des capteurs afin de mesurer la qualité de l'air dans les zones les plus exposées à la pollution atmosphérique et dans les espaces accueillant des enfants.
- Coordination des communes et mutualisation des moyens permettant de répondre à la réglementation en matière de qualité de l'air dans les établissements de la petite enfance/écoles.
- Communiquer sur la qualité de l'air via un bulletin d'information et informer sur les gestes à adopter.

Action n° 32 : Sensibiliser à l'impact du brûlage des déchets verts

- Distribuer des composteurs pour les déchets verts.
- Inciter à l'utilisation de broyeurs.
- Mener une campagne de communication et de sensibilisation à l'impact du brûlage des déchets verts.

AXE N°4 : RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS DOMESTIQUES ET ÉCONOMIQUES

Produire autant que nous consommons

La réduction de l'impact des activités domestiques et économiques contribue à la réduction des consommations énergétiques, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air.

Cet axe cible à la fois les ménages installés sur le territoire, mais également les petites entreprises, les industriels, le secteur agricole ou encore les établissements publics.

L'objectif est d'avoir un impact sur les principaux secteurs d'activités et tous les usagers du territoire afin que chacun travaille à la réduction de son empreinte carbone générée par son activité.

Cet axe est composé de 6 actions.

OBJECTIFS 2030

Viser la rénovation de 25 % de locaux avec une rénovation ambitieuse d'ici 2030

« Réduire, Réutiliser, Recycler

Notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un programme d'actions fondamental. Il nous guide et nous donne les outils nécessaires pour lutter contre l'impact de nos activités domestiques et économiques.

Cyril GAILLARD - Vice-Président délégué à la politique déchets

FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Action n° 33 : Accompagner les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire vers des projets d'utilité environnementale

- Poursuite du partenariat d'un incubateur à impact social « Camina » visant à favoriser l'innovation en matière d'économie circulaire, accompagner les porteurs de projet.
- Poursuite du partenariat avec l'association « Recherche et Avenir » afin d'accompagner les entreprises dans la montage de collaboration avec le monde de la recherche (mise en relation avec des laboratoires/doctorants...).

Action n° 34 : Encourager et accompagner les entreprises à déployer l'écologie industrielle et territoriale

- Mettre en œuvre le programme « Territoire d'industrie » en partenariat avec les autres collectivités concernées pour optimiser les ressources humaines, techniques et naturelles et économiser l'énergie.
- Développer la plateforme Factoryz permettant aux entreprises d'utiliser leurs ressources de manière raisonnable et raisonnée.

Action n° 35 : Recycler les plastiques agricoles

Collecter les plastiques issus du monde agricole pour un envoi dans une usine spécialisée afin de les transformer et permettre un recyclage de cette matière.

Action n° 36 : Déployer le PLPDMA

Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2029 composé de 16 fiches actions approuvé en janvier 2024.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Action n° 37 : S'engager pour la construction d'équipements publics basse consommation

L'ambition est la construction de bâtiments publics qui consomment très peu d'énergie et rejette le moins possible de gaz à effet de serre en s'engageant dans des démarches de type « Bâtiment Durable Méditerranéen ».

Action n° 38 : Relayer un accompagnement pour améliorer la performance énergétique des TPE/PME

- Poursuivre et animer la démarche du programme de labélisation Eco-défis afin d'accompagner les commerçants dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement.
- Accompagner les artisans/commerçants dans leur projet de rénovation énergétique de leurs locaux d'activité.

RÉDUIRE L'IMPACT DE L'AGRICULTURE

Action n° 39 : Adapter les pratiques agricoles actuelles

- Accompagner les exploitants agricoles et identifier les pistes d'amélioration pour une transition des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.
- Organiser des retours d'expériences avec la chambre de l'agriculture 84.



AXE N°5 : PRODUIRE ET CONSOMMER LOCAL

L'axe "Produire et consommer local" a pour objectif de favoriser une production et une consommation de proximité et raisonnée afin de développer l'autosuffisance alimentaire sur le territoire des Sorgues du Comtat.

Le territoire est doté de nombreuses terres agricoles permettant de cultiver des denrées alimentaires de plusieurs types : maraîchage, arboriculture, céréales, viticultures, élevages... Le secteur agricole est riche et dynamique.

La diminution des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole dépend entre autres du changement d'habitudes alimentaires, des modes de consommation, et du développement de l'agriculture biologique locale. Il est aujourd'hui nécessaire de revenir aux circuits courts afin de diminuer notre impact environnemental.

L'axe 5 est composé de 5 actions.

Action n° 40 : Créer une Maison des agriculteurs de Vaucluse

Création d'une halle des producteurs de Vaucluse. Des produits locaux en circuits courts seront vendus afin de créer un « lieu-totem » de l'alimentation durable en Vaucluse, développer la consommation de produits locaux, structurer et consolider la filière en rapprochant l'offre et la demande.

Action n° 41 : S'inscrire dans la continuité du "Plan Alimentaire Territorial" du PNR du Ventoux : approvisionner en produits locaux les restaurants scolaires

- Mobiliser les producteurs locaux et entreprises existantes afin de structurer les démarches de production agricole locale, développer une consommation de produits locaux, sains, responsables et accessibles à tous.
- Identifier et monter un partenariat avec des producteurs locaux afin d'organiser la distribution de produits locaux aux cuisines des restaurants scolaires.

Action n° 42 : Accompagner le déploiement des AMAP

Impulser la création de nouvelles « Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne », préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable sur le territoire et identifier les consommateurs potentiels.

OBJECTIFS 2030

- Vers « l'autosuffisance alimentaire » des Sorgues du Comtat

« Nous sommes convaincus que favoriser la production et la consommation locales est primordial. En choisissant d'accompagner le déploiement de circuits courts, nous favorisons une consommation et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et nous offrons aux producteurs une juste reconnaissance de leur travail.

Annie MILLET - Conseillère Communautaire membre du groupe de travail Transition

Action n° 43 : Développement d'un Tiers lieu nourricier « La Grange des Roues »

- Rebâtir une filière de blé en circuit court et promouvoir la filière de blé territorialisée, bio et soutenable.
- Diversifier la production et la transformation céréalière et légumineuse en favorisant la coopération territoriale.
- Développer une espace apprenants (formations, ateliers, événements...) et devenir un pôle d'expérimentation sur les enjeux alimentaires.

Action n° 44 : Poursuivre le développement des jardins familiaux dans un contexte de densification

Accompagner la création de jardins, potagers... afin de soutenir l'agriculture péri-urbaine dans les quartiers récemment densifiés.

Action n° 45 : Le projet d'agroforesterie du domaine de Brantes

- Restauration de la fertilité des sols, préservation de la biodiversité et valorisation des terres agricoles du domaine de Brantes en zone urbaine.
- Installation d'un projet d'agrivoltaïsme sur le potager afin de couvrir les besoins en énergie du domaine.

AXE N°6 : MOBILISER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial comprend un volet concertation à mener tout au long de son élaboration.

La transition écologique nécessite un engagement de l'ensemble des acteurs du territoire. Chacun à son niveau doit contribuer à cet effort collectif afin de diminuer notre empreinte carbone.

Les actions retenues visent à mobiliser les différents publics que sont : les élus, les habitants, les scolaires, les entreprises, les bailleurs...). L'axe 6 est décliné en 5 actions.

OBJECTIFS 2030

- Sensibiliser la population aux enjeux du changement climatique
- Encourager et animer des actions/projets pour la transition écologique

« La réussite de notre PCAET repose sur l'adhésion et l'engagement de tous les acteurs du territoire. Mais avant de mobiliser encore faut-il expliquer, fédérer, animer. Notre démarche ne doit pas se limiter à un programme d'action mais s'accompagner d'une mise en dynamique collective.

Michel TERRISSE - Vice-Président délégué à l'environnement.

Action n° 46 : Élaborer un « Porter à connaissance » du PCAET à destination des communes

Élaborer un document synthétique de recommandations permettant de mettre en œuvre le PCAET dans les documents d'urbanisme communaux.

Action n° 47 : Animer le Plan Climat & accompagner la population au changement de comportement

- Faire vivre le document, participer et organiser des événements de sensibilisation.
- S'appuyer sur le Conseil de développement comme instance de représentation citoyenne.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La communauté d'agglomération est engagée dans le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » et bénéficie d'un accompagnement personnalisé de l'ADEME sur 4 ans.

Action n° 48 : Suivre et mettre en œuvre le PCAET en relation avec le CRTE

- Les actions inscrites au Contrat de Réussite et de Transition Écologique (CRTE) sont systématiquement évaluées au regard de leur impact sur le climat, l'air et l'énergie.
- Les indicateurs de suivi du PCAET et du CRTE seront regroupés.
- Analyse des projets au regard de leurs impacts environnementaux dans un objectif d'amélioration (de type boussole de la transition écologique).

Action n° 49 : S'engager dans une démarche de labélisation : Contrat d'Objectif Territorial (COT) via l'ADEME

Permettre de structurer, coordonner, planifier et évaluer les actions de transition écologique sur le territoire dans une démarche d'amélioration continue.

Action n° 50 : Mettre en œuvre le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité

Suivre et mettre en œuvre les actions prévues sur le thème des économies d'énergie, de la mobilité, des achats durables, du déchet et du réemploi.



SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION



Plan Climat
Air Energie Territorial
ensemble !

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

Différentes instances et acteurs ont été mobilisés pour construire le PCAET



Mobilisation des élus et agents des Sorgues du Comtat :

- Une dizaine de groupes de travail transition écologique (élus, techniciens et CoDev)
- 4 Commissions environnement
- 5 Groupes Projet (techniciens de la collectivité) se sont réunis
- 1 Fresque du climat à Montoux

Mobilisation des communes (élus/techniciens) & bailleurs sociaux



2 ateliers sur les énergies renouvelables

- **1 atelier** avec le Générateur (ADEME) 21/04/23
- **1 atelier** animé par la CA les Sorgues du Comtat 22/06/23

Mobilisation des partenaires institutionnels

- **1 atelier** sur la stratégie et le programme d'actions avec les partenaires 16/11/23
- **1 présentation** du diagnostic aux partenaires 3/11/20

Mobilisation des entreprises

- 2 ateliers sur les énergies renouvelables
Sorgues 29/06/23 - Monteux 27/06/23



Concertation du public



2 Conférences interactives par Bio sphère

- « Ça chauffe aux Sorgues du Comtat »
7/06/2023 - Pernes Les Fontaines
- « Quelles énergies pour demain sur le territoire des Sorgues du Comtat ? »
27/09/2023 - Sorgues

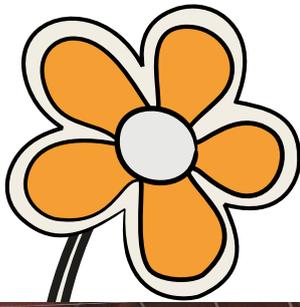
« Notre contribution à l'élaboration de ce PCAET nous a offert l'opportunité d'analyser les enjeux et les besoins de notre territoire, de mettre en lumière les aspirations des habitants, tout en tenant compte des défis environnementaux de l'Agglo.

Bertrand SAUGUES, responsable de la saisine Transition Écologique au Codev

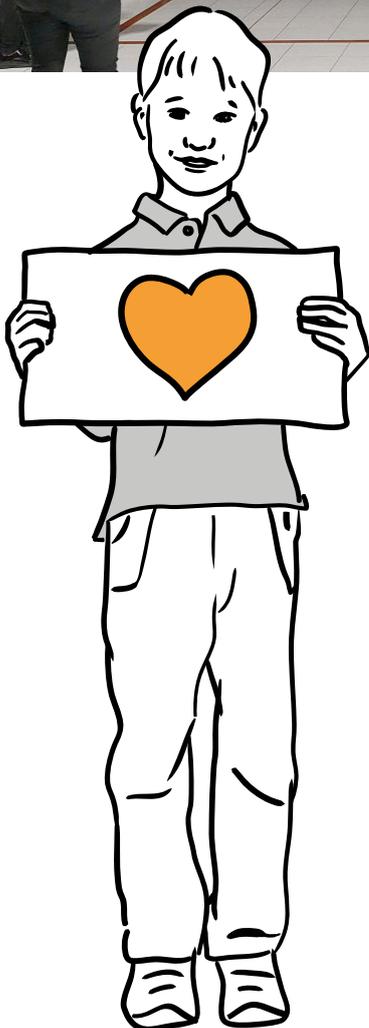


CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV)

Participation du conseil citoyen de la collectivité à l'élaboration du PCAET et création de la saisine « Elever la conscience collective pour lutter contre le changement climatique et préserver les ressources naturelles »



■ **L'apéro climat**
9/02/2024 Althen des Paluds



 **L'APÉRO CLIMAT** 

“ **ÉCHANGÉONS DÉBATTONS AGISSONS !** ”
économies d'énergie, mobilité, circuits courts

avec infos, vidéos, témoignages, bons plans et dégustations

09/02/2024
salle des fêtes **18H**
Althen-des-Paluds **Gratuit**





Programmé dans le cadre de l'élaboration du PCAET de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat
Informations : 04 90 61 15 50 - www.sorguesducomtat.fr



Plan Climat

Air Energie Territorial

ensemble !